

Bilan ministériel 2023 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Accidents du travail et maladies professionnelles

Sommaire

	Page
Définitions	3
Les accidents	4
Les maladies professionnelles	15

DÉFINITIONS

Termes	Définitions
Accident de travail	L'accident de travail (agent de la fonction publique non titulaire) et l'accident de service (agent de la fonction publique titulaire ou stagiaire) est un accident dû à un événement ou série d'évènements survenus par le fait ou à l'occasion du travail, pendant et sur le lieu de travail, quand l'agent est sous l'autorité de son employeur.
Accident de service	
Accident de mission	L'accident de mission est celui qui intervient lors d'un déplacement professionnel dans le cadre des obligations professionnelles.
Accident de trajet	Les accidents de trajet sont ceux qui surviennent lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile, pendant le trajet, sur le trajet le plus direct ou bien lors d'un détour imposé par les nécessités de la vie courante ou par l'exercice des fonctions ou le lieu de restauration.
Accidents au travail	Les accidents au travail regroupent les accidents de travail et les accidents de mission. Il s'agit d'identifier les accidents intervenus dans le cadre de l'obligation juridique de prévention de l'employeur.
Taux d'accident	Le taux d'accident est le rapport entre le nombre d'accidents dans l'année et les effectifs physiques au 31 décembre de l'année considérée. Les effectifs pris en compte pour le calcul des taux d'accidents sont ceux du rapport social unique 2023.

* « Guide pratique des procédures accidents de services et maladies professionnelles » diffusé par la DGFAP en 2019.

Termes	Définitions
Maladie professionnelle*	<p>La maladie professionnelle résulte :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ de l'exposition prolongée à un risque professionnel,▶ ou d'une intoxication lente sous l'effet répétée de certaines substances ou émanations. <p>Elle peut être :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ soit inscrite au tableau du régime général qui précise les conditions de reconnaissance :<ul style="list-style-type: none">- les symptômes ou lésions pathologiques que doit présenter la victime,- les travaux auxquels la victime a dû être exposée,- le délai de prise en charge,et remplir les conditions de reconnaissance ;▶ soit inscrite au tableau mais avec certaines conditions de reconnaissance qui font défaut, il doit alors être établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de l'agent ;▶ soit non inscrite, auquel cas elle est qualifiée de maladie hors tableaux.
Maladie hors tableaux*	<ul style="list-style-type: none">▶ Si elle est non inscrite dans un tableau de maladie professionnelle, il doit être établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail de l'agent. Cette maladie doit alors entraîner une incapacité permanente d'au moins 25%.
Consolidation	La consolidation est le moment où la lésion se fixe et prend un caractère permanent, sinon définitif, tel qu'un traitement n'est plus en principe nécessaire. Il s'agit en fait d'une stabilisation des lésions, qu'il y ait ou non séquelles.
Guérison	La guérison suppose le retour à l'état antérieur, c'est à dire la disparition de tout état pathologique dû à l'accident de service. Les soins ne sont plus nécessaires et il ne subsiste pas de séquelles.
Rechute	La rechute se définit, après avis d'un médecin expert agréé, comme l'aggravation d'une lésion, qu'il y ait ou non nouvelle incapacité temporaire.

LES ACCIDENTS

	page
L'évolution du taux d'accident au niveau ministériel et par direction	5
Les données par type d'accident au niveau ministériel et par direction	6
Le taux d'accident par type d'accident et par genre	8
Nombre d'accidents par tranche d'âge, par genre et par type d'accident	9
Le taux d'accident par catégorie (A,B,C), par type et par genre	10
La répartition des accidents par cause d'accident	12
Le taux d'accident par cause, par type et par genre	13
Les accidents avec et sans arrêt de travail	14
Les décès	15
Les maladies professionnelles	15

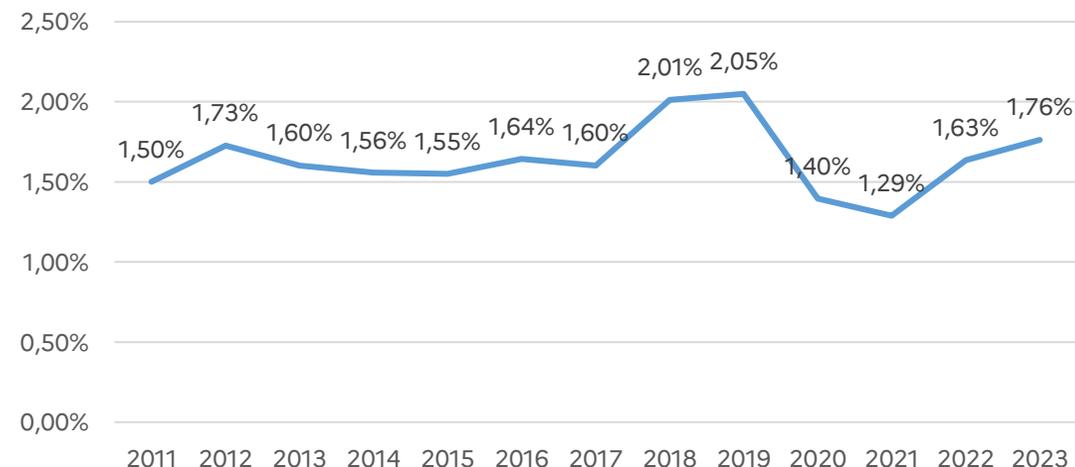
L'évolution du taux d'accident au niveau ministériel et par direction

	Nombre d'accidents	Hommes	Femmes
DGFIP	1267	447	820
DGDDI	644	396	248
Adm. Centrale	158	51	107
INSEE	98	26	72
DGCCRF	39	17	22
SCL	15	5	10
Ensemble des MEF	2221	942	1279

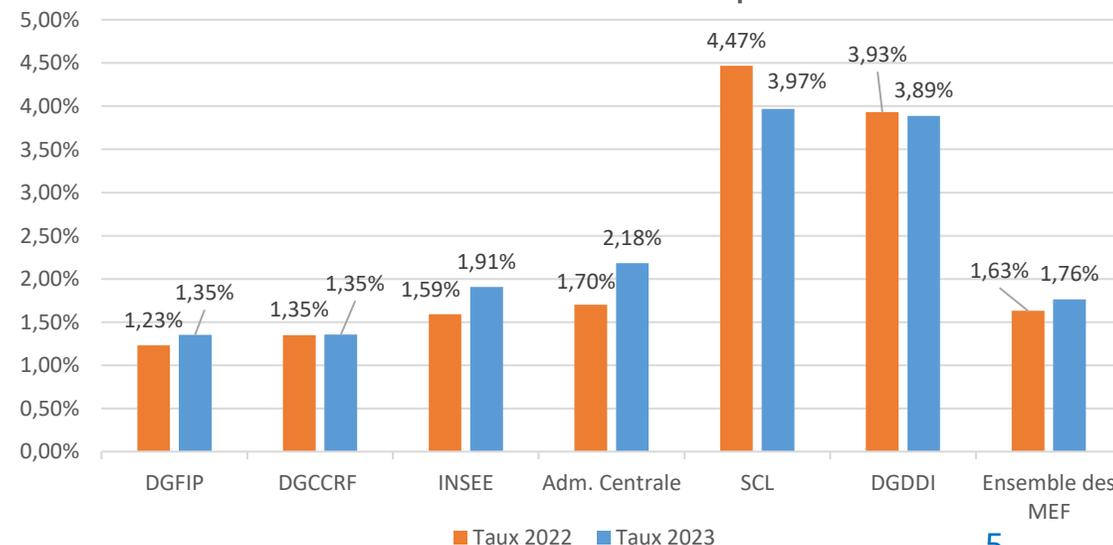
- En 2023, on observe une légère hausse du nombre d'accidents (2 221 accidents contre 2119 en 2022 soit une augmentation de 4,8%) et du taux ministériel d'accident (1,76% contre 1,63% en 2022).
- Les accidents concernent davantage les femmes (57,5%) que les hommes, ce qui est cohérent avec la proportion des femmes dans les effectifs du ministères (soit 54,6%).

- On observe une diminution du taux d'accident à la DGDDI et au SCL, une augmentation à la DGFIP, à l'INSEE et en administration centrale et un taux équivalent à 2022 pour la DGCCRF.
- Seules La DGFIP (1,35%) et la DGCCRF (1,35%) ont un taux d'accident inférieur au taux ministériel (1,76%). Dans une moindre mesure, l'administration centrale et l'INSEE dépassent légèrement le taux ministériel. La DGDDI et le SCL affichent des taux supérieurs.

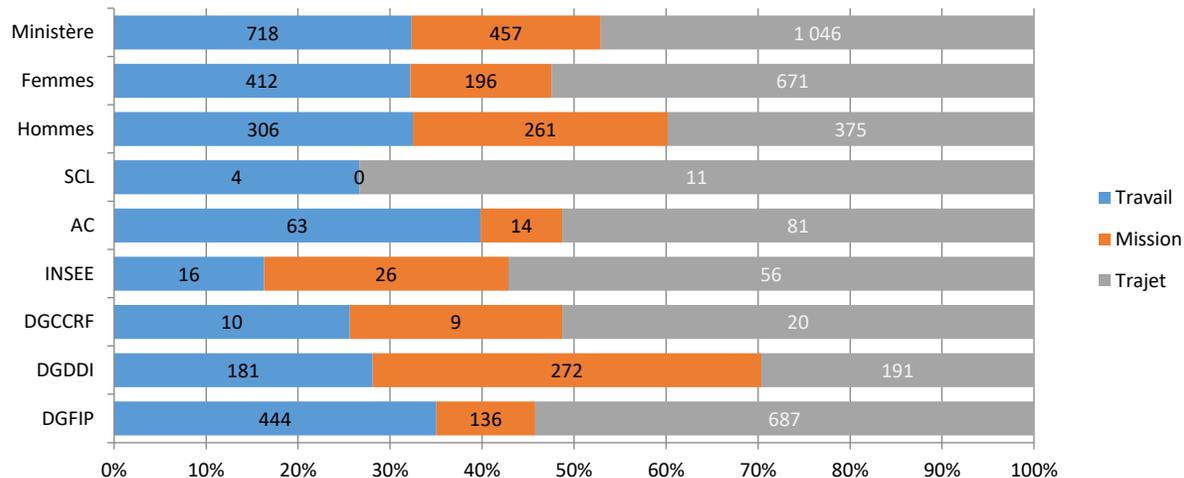
Evolution du taux ministériel d'accidents de 2011 à 2023



Taux directionnels d'accidents 2023 comparés à ceux de 2022



Les données par type d'accidents au niveau ministériel et par direction



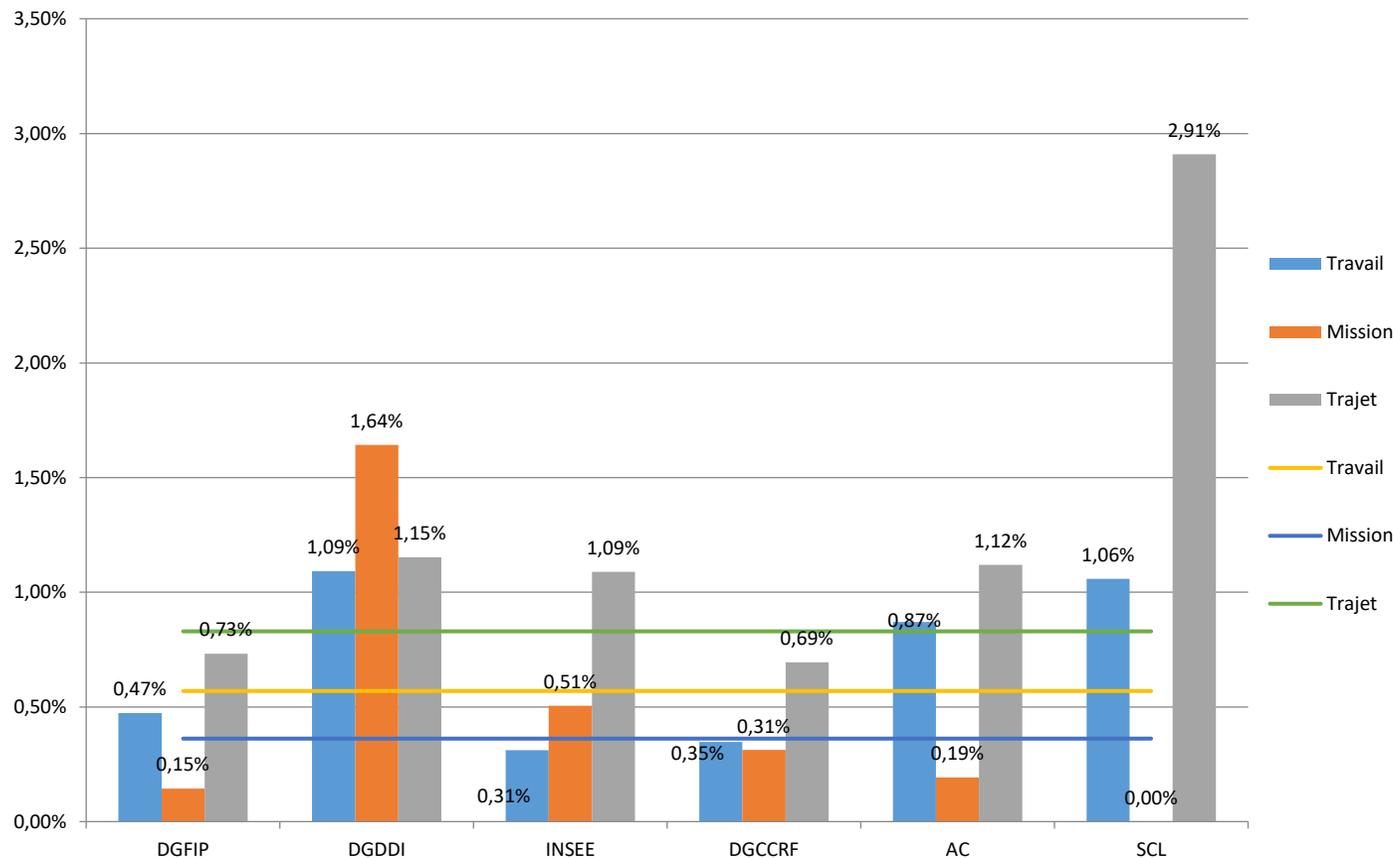
← Le graphique ci-contre représente la proportion respective des différents types d'accidents au niveau ministériel, par genre ainsi que par direction

- Les accidents constatés en 2023 se produisent principalement durant le trajet (**47% d'accidents de trajet**) suivis par ceux qui surviennent sur le lieu de travail (**32% d'accidents de travail**). 21% des accidents ont lieu lors de mission.
- Les accidents de mission et de trajet sont en hausse et dans une moindre mesure les accidents de trajet. Les accidents de travail quant à eux sont en baisse

	DGFIP	DGDDI	DGCCRF	INSEE	AC	SCL	Hommes	Femmes	Total
Travail	444	181	10	16	63	4	306	412	718
Mission	136	272	9	26	14	0	261	196	457
Trajet	687	191	20	56	81	11	375	671	1 046
Tous accidents	1 267	644	39	98	158	15	942	1279	2 221

- 58% des accidents (tous types confondus) concernent des femmes, alors qu'elles représentent 55% des effectifs.
- Les accidents de trajet concernent majoritairement les femmes (64%) tout comme les accidents de travail (57%).
- 66% des accidents de trajet et 62% des accidents de travail se sont produits à la DGFiP, direction qui représente 74% des effectifs des MEF.
- 60% des accidents de mission concernent les agents de la Douane.

Les données par type d'accidents au niveau ministériel et par direction



Taux d'accident par type d'accident et par direction comparés aux taux ministériels

Les taux ministériels :

- accidents de mission 0,36%
- accidents de travail 0,57%
- accidents de trajet à 0,83%

Pour les accidents de mission :

- L'INSEE (0,51%) et la Douane (1,64%) se situent au dessus de la moyenne
- La DGFIP (0,15%) et l'administration centrale (0,19%) se situent très en dessous de la moyenne ministérielle.

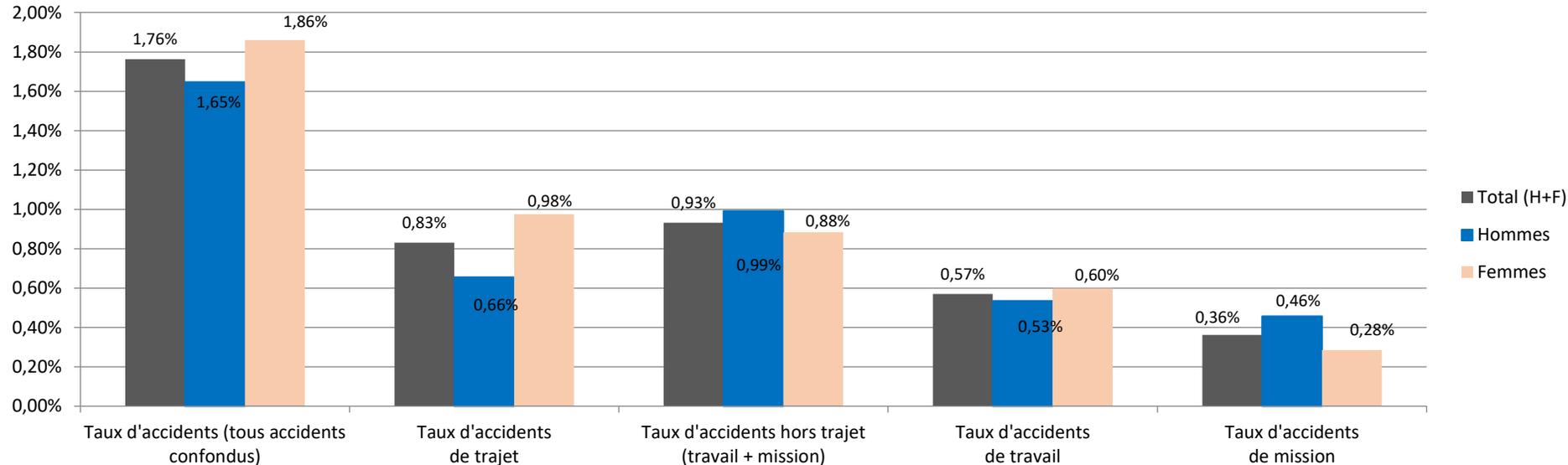
Pour les accidents de travail :

- La DGDDI a de nouveau le taux le plus élevé (1,09%), devant le SCL (1,06%, 4 personnes).
- La DGFIP est en dessous du taux ministériel (0,47%).

Pour les accidents du trajet :

- Le SCL affiche un taux de 2,91% (11 personnes)
- La Douane (1,15%), l'Administration Centrale (1,12%) et l'INSEE (1,09%) affichent des taux supérieurs à la moyenne
- La DGFIP est en dessous du taux ministériel (0,73%)

Les taux d'accidents par type d'accident et par genre



Ce graphique présente les taux d'accidents (nombre d'accidents rapporté aux effectifs) détaillés par type d'accident et par sexe.

- Le **taux d'accident a légèrement augmenté par rapport à 2022** (1,76% contre 1,63%). Le taux d'accident des femmes (1,86%) reste légèrement plus élevé que celui des hommes (1,65%). Il a augmenté depuis 2022 passant de 1,64% à 1,86% mais reste inférieur au niveau atteint en 2019 (2,17%). Le taux d'accident des hommes (1,65%) est stable par rapport à 2022 (1,2% en 2020, 1,42% en 2021, 1,63% en 2022).
- Le **taux d'accident de trajet** est de 0,83% et a légèrement augmenté par rapport à 2022 (0,76%). Les femmes sont davantage touchées que les hommes (0,98% vs 0,66%).
- Le **taux d'accident de travail** est de 0,57% et a baissé par rapport à 2022 (0,78%). Les femmes sont davantage touchées que les hommes (0,60% vs 0,53%).
- Le **taux d'accident de mission** est de 0,36% et a augmenté par rapport à 2022 (0,10%). Les hommes sont davantage touchés que les femmes (0,46% vs 0,28%).

Nombre d'accidents par tranche d'âge, par genre et par type d'accident

Nombre d'accident par tranche d'âge et par sexe (hors DGDDI)

	< 30 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60-65 ans		> 65 ans		TOTAL		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Accident de travail	11	14	26	44	55	93	43	64	35	63	28	54	2	5	200	337	537
Accident de mission	7	6	9	17	18	16	16	22	12	28	9	22	1	2	72	113	185
Accident de trajet	18	33	64	95	61	121	55	103	50	123	24	100	2	6	274	581	855
TOTAL	36	53	99	156	134	230	114	189	97	214	61	176	5	13	546	1031	1577

Hors DGDDI, on relève que:

- 55% des accidents concernent les agents de plus de 50 ans, alors qu'ils représentent 49% des effectifs. En particulier, 61% des accidents de mission concernent les agents de plus de 50 ans.
- la tranche d'âge la plus touchée par les accidents concerne les 50-59 ans (39%), suivie par les 40-49 ans (23%).
- les accidents concernent davantage les femmes (65%) que les hommes étant précisé que les proportions de femmes sur la population totale est de 55%.
- les accidents de mission représentent 12% des accidents et touchent davantage les femmes (61%) que les hommes.

Nombre d'accident par tranche d'âge et par sexe (DGDDI)

	< 35 ans		35-49 ans		50-54 ans		55ans et +		TOTAL		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Accident de travail	24	14	49	33	23	13	10	15	106	75	181
Accident de mission	49	21	77	27	31	21	32	14	189	83	272
Accident de trajet	18	22	40	28	25	17	18	23	101	90	191
TOTAL	91	57	166	88	79	51	60	52	396	248	644

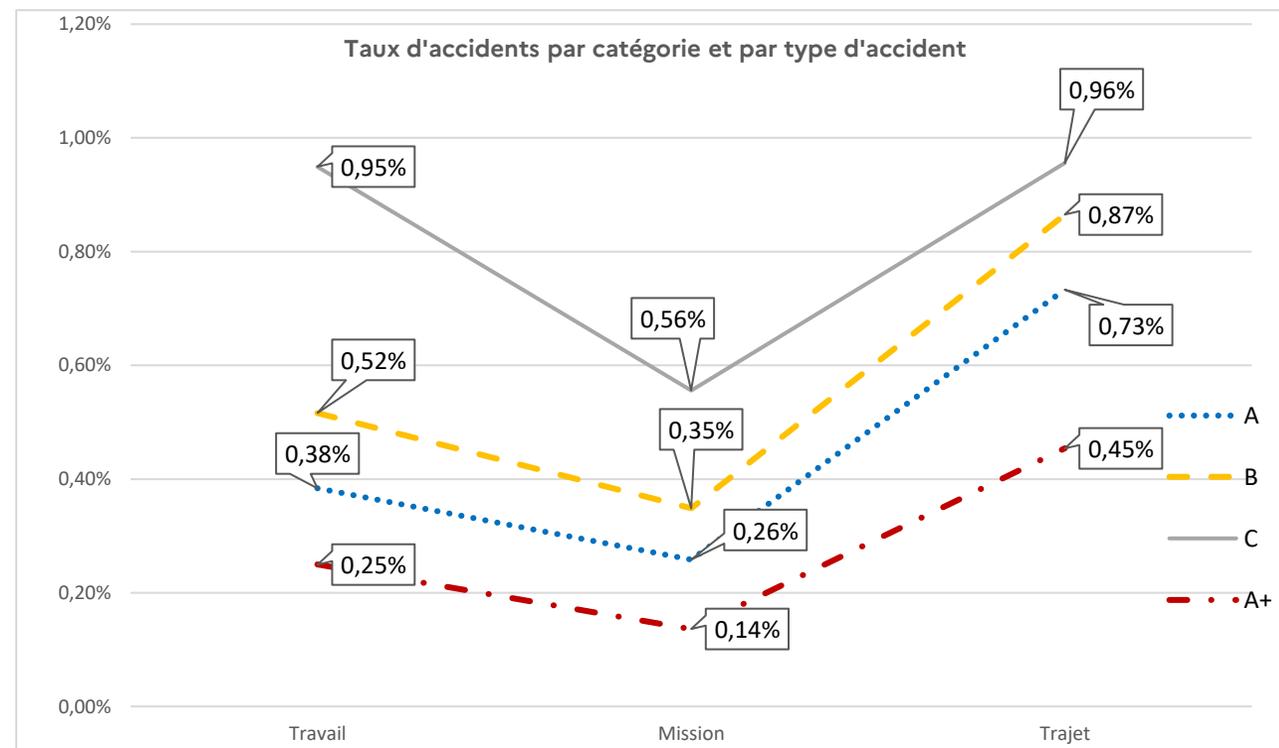
A la DGDDI :

- les accidents de mission représentent 42% des accidents et touchent davantage les hommes (69%) que les femmes, sachant que les hommes représentent 61% des effectifs douaniers.
- à la DGDDI, la tranche d'âge la plus touchée par les accidents concerne à nouveau les 35-49 ans (39% des accidents), suivi des moins de 35 ans (23% des accidents).

Les taux d'accidents par catégorie, par type d'accident et par genre

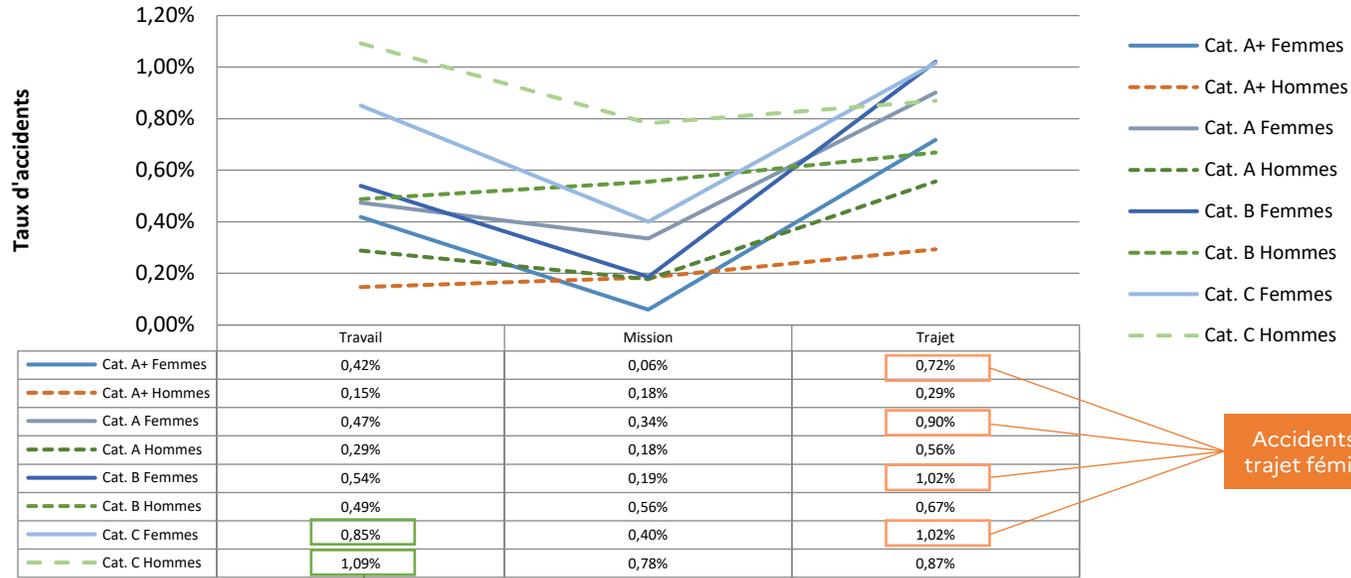
- **Les agents de catégorie C sont les plus exposés aux accidents** avec un taux de 2,46% (757 accidents), suivis par les agents de catégorie B (1,73%, 868 accidents) et les agents de catégorie A (1,38%, 559 accidents).

Taux d'accidents (Travail + Mission + Trajet)					
	Cat. A+	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	1,20%	1,71%	1,75%	2,27%	1,86%
Hommes	0,62%	1,02%	1,71%	2,74%	1,65%
Total	0,84%	1,38%	1,73%	2,46%	1,76%

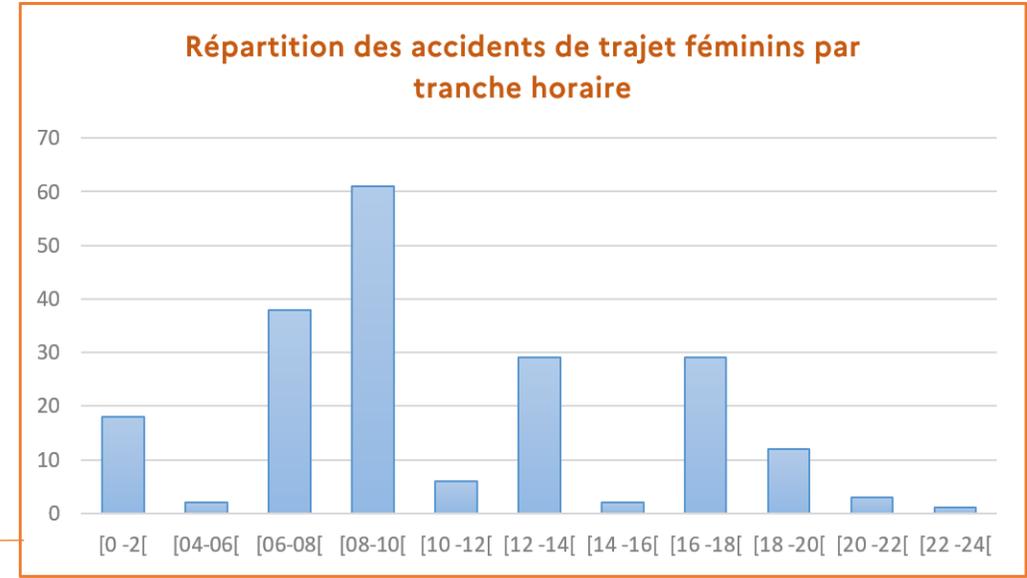


- **Les taux d'accident homme/femme** (respectivement 1,65% et 1,86%) restent bas comparativement aux taux observés dans le reste de la fonction publique (10% dans les 3 versants et 7% dans la FPE pour les accidents du travail. cf Rapport annuel DGFAP)
- **Parmi les accidents concernant les femmes :**
 - Ce sont les agents de catégorie C qui affichent le taux le plus élevé (2,27% correspondant à 413 accidents). Ce taux est en hausse depuis 2021 (1,47% en 2021 et 1,90% en 2022 pour 383 accidents).
- **Les accidents concernant les hommes :**
 - Ce sont les agents de catégorie C qui affichent le taux le plus élevé (2,74% correspondant à 344 accidents contre 2,67% pour 361 accidents en 2022).

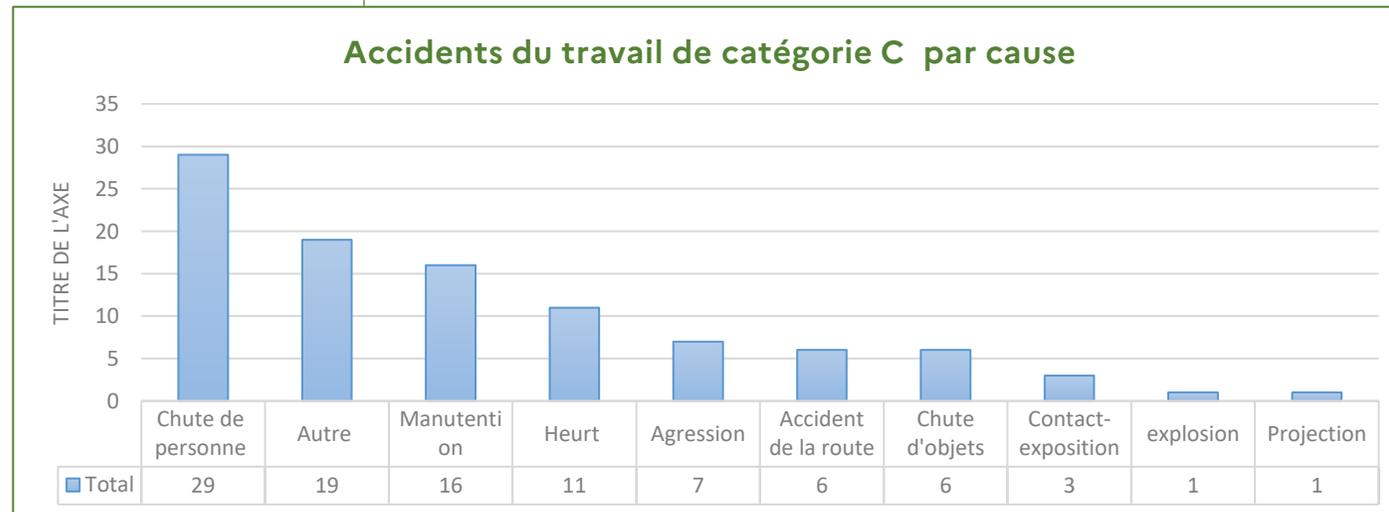
Les taux d'accidents par catégorie, par type d'accident et par genre



Accidents de trajet féminins

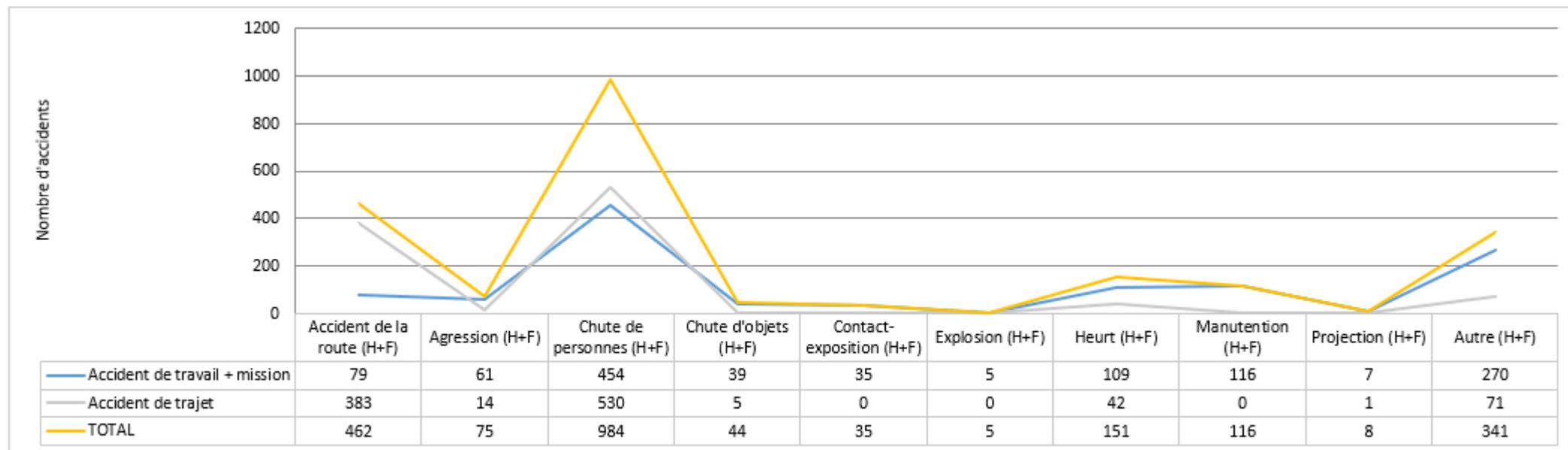


L'analyse des 201 données renseignées met en évidence les heures les plus propices pour les femmes d'avoir un accident de trajet : matin entre 6h et 10h; midi entre 12h et 14h et soir entre 16 et 18h avec une nette prédominance des accidents le matin.



Les agents de catégorie C sont plus exposés aux accidents du travail. Il s'agit essentiellement d'agents des Douanes (72% des agents). Les causes principales sont : les chutes de personne et la manutention.

Répartition des accidents par cause d'accident

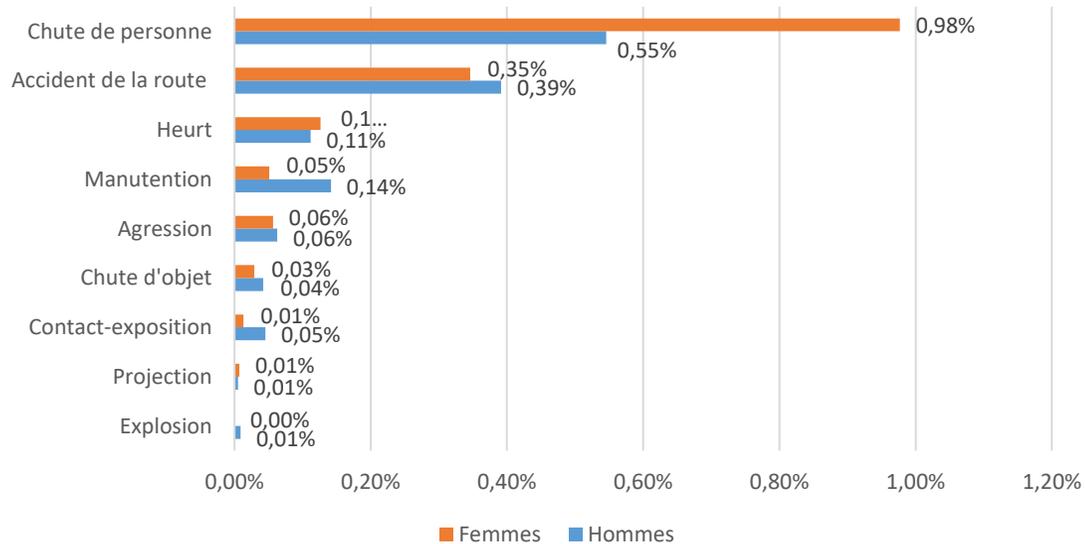


- **Les chutes de personnes restent, cette année encore, la première cause d'accident.** Elles représentent **44%** de l'ensemble des accidents : 39% des accidents au travail (travail + mission) et 51% des accidents de trajet. En volumétrie, le nombre reste globalement stable (984 vs 977 en 2022).
- **Les accidents de la route sont à nouveau la seconde cause d'accident (21%)** et sont en légère hausse par rapport à 2022 (462 vs 436 accidents). Ils représentent toujours 7% des accidents au travail (travail + mission) et 37% des accidents de trajets.

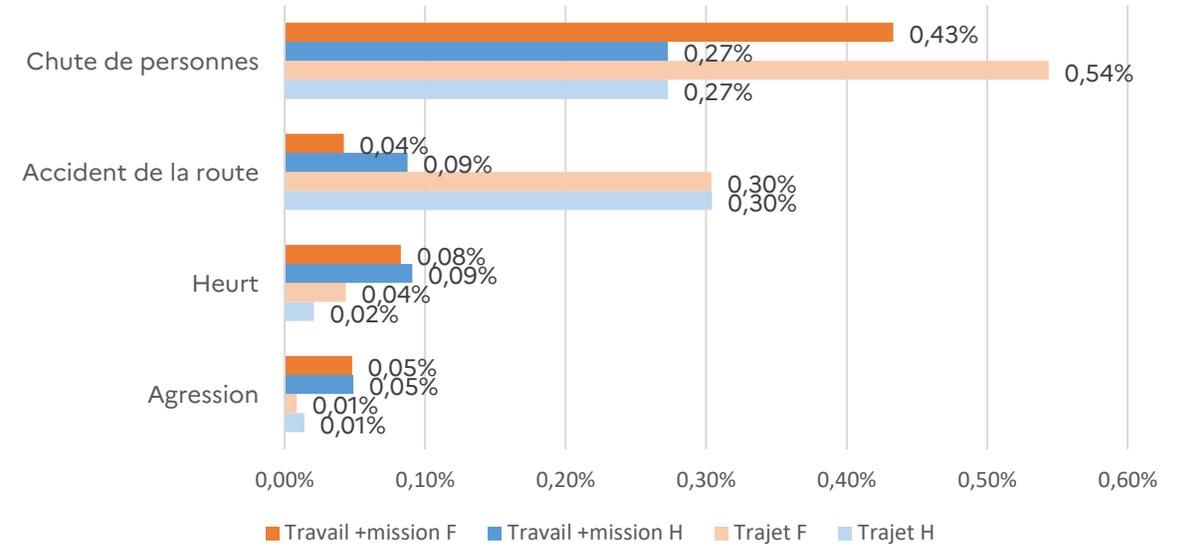
Les taux d'accidents par cause et par genre

↓ Comme en 2021 et 2022, les taux d'accidents par cause et par genre tous types d'accidents confondus font ressortir que **l'accidentologie des femmes est concentrée sur les chutes de personnes** (672 sur un total de 984 chutes).

↓ **Les hommes restent davantage concernés par les accidents de la route** (224 sur 462) la manutention (81 sur 116) et les contact-expositions (26 sur 35)



Les taux d'accidents par cause, par type et par genre



↑ Le taux le plus élevé concerne les chutes des femmes durant le trajet (0,54%), puis les chutes de femmes pendant le travail (0,43%).

↑ Vient ensuite le taux d'accidents de la route (0,3% pour les femmes et les hommes pendant le trajet)

↑ Les heurts (totalisant 151 accidents) se produisent plus au travail que pendant les trajets.

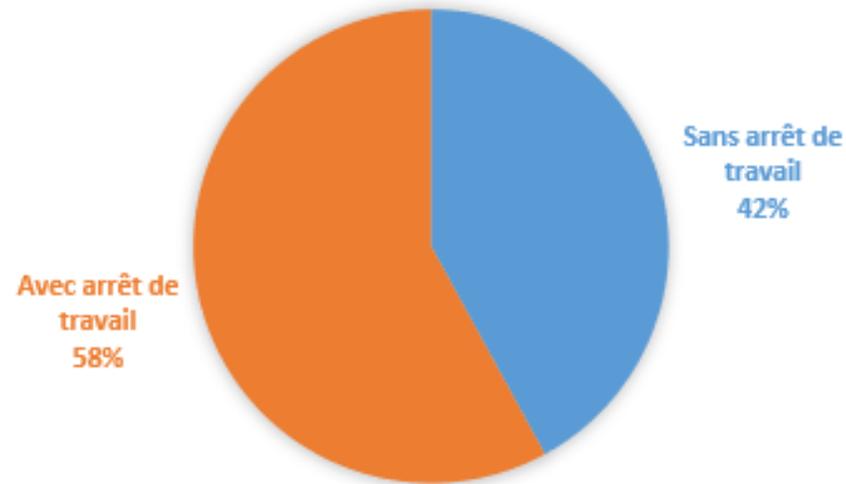
↑ Les agressions (totalisant 75 accidents) se produisent principalement au travail.

Les accidents avec et sans arrêt de travail

↓ **58% des accidents de travail donnent lieu à un arrêt de travail.**

Cette proportion confirme la baisse observée en 2022 (62% en 2022 et 77% en 2021).

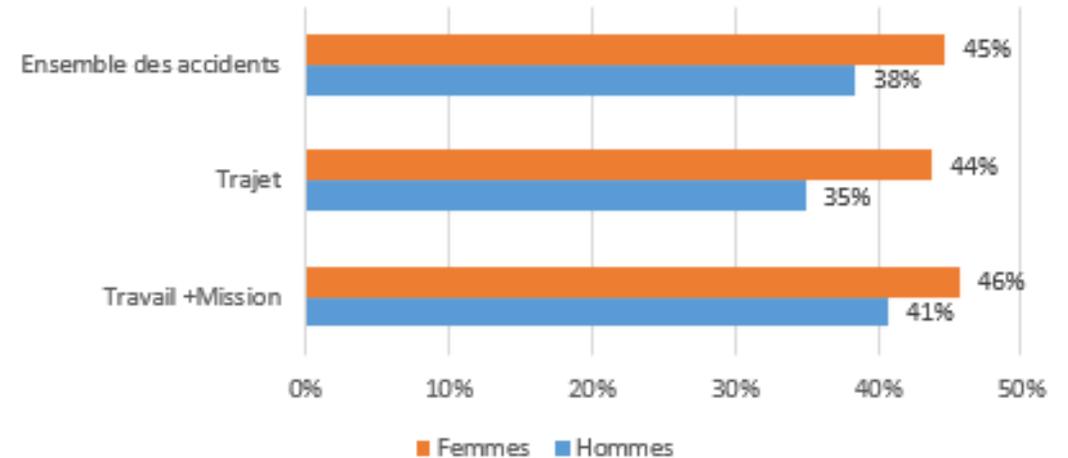
RÉPARTITION DES ACCIDENTS 2023 AVEC OU SANS ARRÊT



↓ Par rapport à 2022, l'augmentation du pourcentage d'accidents sans arrêt de travail se poursuit aussi bien chez les femmes que chez les hommes; cette tendance est plus marquée chez les femmes (+ 5 points) que chez les hommes (+2 points)

- Les accidents de travail génèrent moins d'arrêt de travail que les accidents de trajet.

Pourcentage d'accidents sans arrêt de travail rapporté au nombre total d'accidents par genre



Les décès suite à des accidents du travail

- **Décès**
 - L'année 2023 a été marquée par 3 décès (1 DGFIP et 2 Douane)

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2023, **47** maladies ont fait l'objet d'une déclaration (39 en 2022) : 24 à la DGFIP et 20 à Douane, 2 AC et 1 INSEE.